



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ◆ THIERY Eric
- ◆ LOTH Yohan

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD

Association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon
75009 PARIS

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18
MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR


**commissaire
aux comptes**



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ◆ THIERY Eric
- ◆ LOTH Yohan

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD
20 rue Vignon
75009 PARIS

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18
MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR


**commissaire
aux comptes**

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment sur le point suivant :

- Comptabilisation des subventions (reçues et versées),
- Comptabilisation des dons.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et des autres documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

.../...

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

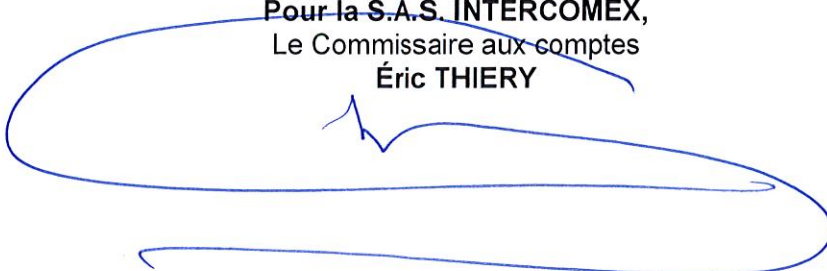
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 3 juin 2019

Pour la S.A.S. INTERCOMEX,
Le Commissaire aux comptes
Éric THIERY



*Commissaire aux Comptes Inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de Reims*

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

AFXB FRANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 16/06/19

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	7 911	7 911		
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	7 911	7 911		
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	676 328		676 328	608 043
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	676 328		676 328	608 043
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	684 240	7 911	676 328	608 043

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à moins d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

Acceptés par les organes statutairement compétents

Autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

L'HERISSON

S.A. INTERCOMEX
Commissariat aux Comptes
S.A. au capital de 138.150 €
2 bis rue Veuve Bénard Bodlé - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél. 03 25 73 28 96 - Fax 03 25 73 48 18
intercomextroyes@aui.com
R.C. Troyes B 421 325 424

Page 2

Bilan Passif

AFXB FRANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 16/06/19

	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	29 249	16 007
Report à nouveau sur gestion propre	(17 720)	(12 142)
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 987	(5 578)
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	13 516	(1 714)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	647 080	592 037
TOTAL III FONDS DEDIES	647 080	592 037
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	14 175	17 720
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 558	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	15 733	17 720
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	676 328	608 043

(1) A plus d'un an A moins d'un an 15 733

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

ENGAGEMENTS DONNES

L'HERISSON

S.A. INTERCOMEX
Commissariat aux Comptes
S.A. au capital de 138.150 €
2 bis rue Veuve Bénard Bodie - 10800 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél. 03 25 73 28 96 - Fax 03 25 73 48 18
intercomextroyes@aol.com
R.C. Troyes 0 421 325 424

Page 3

Compte de Résultat en liste

AFXB FRANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 16/06/19

	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	648 393	813 269
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	648 393	813 269
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	29 824	21 094
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Salaires et traitements	54 101	55 070
- Charges sociales	24 072	25 473
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	470 124	481 675
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	578 121	583 312
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	70 272	229 957

PRODUITS FINANCIERS :

- De participation (3)
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)
- Autres intérêts et produits assimilés (3)
- Reprises sur provisions et transferts de charges
- Différences positives de change
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

TOTAL III PRODUITS FINANCIERS

CHARGES FINANCIERES :

- Dotations aux amortissements et aux provisions
- Intérêts et charges assimilées (4)
- Différences négatives de change
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

TOTAL IV CHARGES FINANCIERES

2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)

Compte de Résultat en liste - suite

AFXB FRANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 16/06/19

	31/12/2018	31/12/2017
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	70 272	229 957
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)	608 043	372 509
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	676 328	608 043
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	1 256 436	1 185 777
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	1 254 449	1 191 355
EXCEDENT OU DEFICIT	1 987	(5 578)

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS

- Bénévolat
- Prestations en nature
- Dons en nature

TOTAL

CHARGES

- Secours en nature
- Mise à disposition gratuite de biens et services
- Personnel bénévole

TOTAL

S.A. INTERCOMEX
Commissariat aux Comptes
S.A. au capital de 136.150 €
2 bis rue Veuve Bénard Bodé - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18
intercomextroyes@aol.com
R.R. Troyes B 421 888 144

Note d'analyse des comptes et annexe comptable

AFXB FRANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Les principes respectés :

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

-les comptes sont établis **sur la base des encaissements et des décaissements** réalisés au titre de l'année 2018.

a/ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

b/ Dettes : Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

c/ Autres réserves :

Le montant de cette réserve qui s'élève, au 31/12/2018, à 29.248,84 € (pour 16.006,53 € à fin 2017) est destiné à couvrir le fonctionnement administratif de l'Association. La contrepartie de cette somme figurant dans des comptes bancaires spécifiques au 31/12/2018.

d/ Provisions réglementées :

Le montant des provisions qui figure au passif du bilan 2018 pour une somme de 647.079,56 € (rappel 2017 : 592.036,64 €) représente les fonds dédiés sur dons. Ils constituent des engagements et seront réalisés au cours des années ultérieures pour des programmes déjà engagés à la date du 31 décembre 2018 ainsi que pour des programmes en cours de finalisation.

- L'analyse détaillée du compte de résultat 2018 :

e/ Produits et charges d'exploitation :

S.A. INTERCOMEX
Commissariat aux Comptes
S.A. au capital de 138.150 €
2 bis rue Veuve Bénard Bodlé - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18
intercomextroyes@aol.com
R.C. Troyes B 421 329 424

Le tableau ci-après présente, de façon détaillée, les produits d'exploitation, perçus au titre de 2018, en mettant en évidence les fonds dédiés aux programmes de l'Association (et les dépenses engagées).

AFXB France

PRODUITS / DEPENSES	2018		2017	
	Total des recettes	Total des dépenses	Total des recettes	Total des dépenses
Recettes et dépenses allouées à des projets spécifiques	EUR	EUR	EUR	EUR
FXB - Burkina Faso	0	0	46 413	25 869
FXB - Rwanda	97 277	124 238	107 298	94 206
FXB - S. Africa	30 435	4 942	0	0
Total projets Afrique	127 712	129 180	153 711	120 075
FXB - Myanmar	157 418	134 516	271 108	80 223
FXB - India	107 548	54 005	159 005	165 198
FXB - Gaza	0	75 265	103 645	25 703
FXB - Mongolia	0	55 157	0	90 476
Total projets Asie	264 966	318 943	533 758	361 599
FXB - France	24 800	22 001		
Total projets Europe	24 800	22 001	0	0
Total recettes et dépenses allouées	417 478	470 124	687 469	481 675
Recettes et dépenses non allouées à des programmes				
Don de tiers non alloués à des programmes	230 916		125 800	
Dépenses non allouées à des programmes		107 997		101 637
Total recettes non allouées à des programmes	230 916	107 997	125 800	101 637
TOTAL PRODUITS / DEPENSES	648 393	578 121	813 269	583 312

Ressources Privées / Publiques	2018	2017
	EUR	EUR
Ressources privées	568 393	723 269
- Produits de la générosité du public, mécénats d'entreprise, cotisations et événements...		
Fondation Orange - Burkina Faso	0	50 000
Phatthink - Gaza	0	103 645
Fonds pour Eux - Inde	120 000	89 925
Mac Aids - Inde	0	92 585
Divers donateurs privés - Inde	3 200	0
Divers donateurs privés - Asie	16 070	57 495
Fondation Accor - Myanmar	32 000	6 000
Fonds pour Eux - Myanmar	120 000	240 000
Fondation Amisse - Myanmar	5 000	0
Fondation d'Entreprise Alstom - Afrique du Sud	35 000	0
ESSCA - Rwanda	1 426	785
EU CAN AID - Rwanda	30 000	25 000
Divers donateurs privés - Rwanda	200	1 849
Pomena Enfance - Rwanda	0	5 000
APOS - France	10 000	0
PMI - France	8 000	0
Fondation de France - France	6 800	0
Divers donateurs privés, événements	180 698	50 984
Ressources publiques	80 000	90 000
- Ville de Paris - Rwanda	80 000	90 000
Total Ressources	648 393	813 269

S.A. INTERCOMEX
 Commissariat aux Comptes
 S.A. au capital de 138.150 €
 2 bis rue Veuve Bénard Bodié – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
 Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18
 intercomex@troyes.fr
 R.C. Troyes B 421 325 424

f/ Produits exceptionnels :

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 608.043,17 € représente la reprise des fonds dédiés sur dons et libéralités qui avaient été constatés au 31/12/2017 à hauteur de 592.036,64 € et de la réserve sur subvention de fonctionnement de l'année précédente pour 16.006,53 €.

g/ Charges exceptionnelles :

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 676.328,40 € correspond aux engagements à réaliser au cours des années postérieures à l'année 2018 et enregistrés dans les comptes « Autres réserves » (pour les dépenses de fonctionnement) et « Provisions réglementées » (pour les fonds dédiés).

COMPTÉ D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ

EMPLOIS	2017	2018	RESSOURCES	2017	2018
dépenses opérationnelles réalisées à l'étranger	481 575	470 124	report des ressources collectées non utilisées au début de l'exercice	372 509	608 043
frais de recherche de fonds	80 543	78 173	dons non affectés	90 984	205 498
frais de fonctionnement	21 194	29 824	dons dédiés	722 285	442 896
I- Total des emplois inscrits au compte de résultat	583 312	578 121	I- Total des ressources inscrites au compte de résultat	813 269	648 394
II- Dotations aux provisions	0	0	II- Reprises de provisions	0	0
III- Engagements à réaliser sur ressources collectées	608 043	676 328	III- insuffisance de ressources de l'exercice	5 578	
IV- Excédent de ressources de l'exercice		1 987			
TOTAL GENERAL	1 191 355	1 256 436	TOTAL GENERAL	1 191 355	1 256 436

S.A. INTERCOMEX

Commissariat aux Comptes

S.A. au capital de 155 150 €

2 bis rue Veuve Bénard B.P. 1 - 10630 LA CHAPELLE SAINT LUC

Tél. 03 25 73 26 91 - Fax 03 25 73 48 18

intercomex@orange.fr

R.C. Troyes B 421 325 424



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ♦ THIERY Eric
- ♦ LOTH Yohan

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD

Association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon
75009 PARIS

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18
MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR


**commissaire
aux comptes**



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ♦ THIERY Eric
- ♦ LOTH Yohan

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD
20 rue Vignon
75009 PARIS

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

.../...

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z

SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18

MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR



commissaire
aux comptes

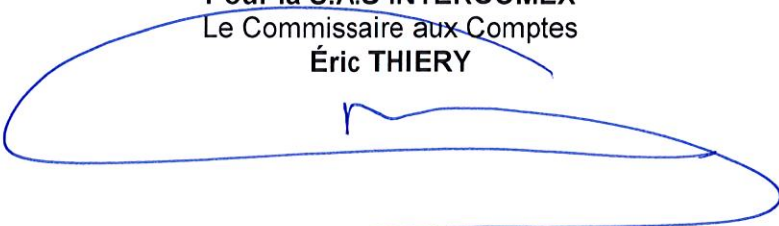
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 3 juin 2019

Pour la S.A.S INTERCOMEX
Le Commissaire aux Comptes
Éric THIERY



*Commissaire aux Comptes Inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de Reims*